

Toulouse, le 25/01/2022

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 24/01/2022

L'objet de cette réunion était de faire le point sur la situation sanitaire et deux points d'actualité concernant les sites de Montpellier et Toulouse.

SITUATION SANITAIRE :

La DIRCOFI n'échappe pas à la vague omicron et certains sont touchés.

Pour la DIRCOFI Sud-Pyrénées, depuis début janvier 2022, 9 collègues ont été testés positifs (3 collègues sont à ce jour à l'isolement) et 16 collègues ont été déclarés cas contact.

La direction a procédé en fin de semaine dernière à la distribution de masques chirurgicaux, de gel (fioles individuelles), de lingettes (2 paquets par personne) dans les brigades. 3000 masques FFP2 ont également été mis à disposition des personnels en contact avec le public. Les stocks en direction sont suffisants. Il a été demandé aux chefs de service d'anticiper les besoins et d'apporter une attention particulière à la gestion de leur propre stock.

S'agissant des mesures concernant le télétravail exceptionnel, celles-ci sont prolongées jusqu'au 1er février.

DÉMÉNAGEMENT DES BRIGADES DE MONTPELLIER :

Le déménagement a eu lieu lundi 24 janvier en présence des 3 chefs de brigade. Les collègues s'installeront à compter de mercredi 26 dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

MM Bignon et Perez ont prévu une visite du nouveau site en début de semaine prochaine.

S'agissant de la restauration, le choix du prestataire a été arrêté par le propriétaire des locaux. Il s'agit de la société « Chef Jean ». Des réunions sont en cours avec ce prestataire, la DDFIP, le propriétaire et les services sociaux pour fixer le conventionnement. L'installation de cette société sur site se fera à compter du mois d'avril (le temps de finaliser le contrat et de réinstaller tout le gros matériel de cuisine, le précédent prestataire n'ayant rien laissé sur place).

D'ici là, la DDFIP a conclu un contrat avec un restaurant Campanile qui se trouve à 2km du site, avec les mêmes conditions tarifaires que celles qui étaient appliquées sur le site de Chaptal (cette solution est opérationnelle à compter du 25/01).

Une seconde solution transitoire est en cours de négociation avec la société « Chef Jean » qui pourrait d'ici le mois d'avril procéder à des livraisons de repas dans les nouveaux locaux. Les modalités pratiques restent à définir.

PROJET DE RELOCALISATION DES SERVICES DE LA RUE MERLY :

Le directeur a rappelé les deux motifs de cette réorganisation :

- Création d'un service de Contentieux d'Appel Déconcentré (SCAD) avec l'arrivée de deux collègues dès le 1^{er} mars (1 I-Div CN 1 IfiP) et deux Ifip au 1^{er} septembre.
- Regroupement du pôle des contrôleurs de brigade.

Les contraintes exposées par la direction étaient les suivantes : limiter au maximum les déménagements et l'impact au sein des équipes ; intégrer le SCAD au sein de la DAJ ; regrouper les contrôleurs de brigade dans des bureaux adjacents ; si possible regrouper les idiv experts (ce dernier objectif ne pourra pas être atteint).

Un projet a été diffusé le 20/01 aux chefs de service et aux représentants des personnels. Des remontées sont attendues pour le 31/01 et seront étudiées au cas par cas en liaison avec les chefs de service concernés.

Le calendrier est serré, le déménagement est prévu à compter de la deuxième quinzaine de février. Un rétro planning et un recensement des besoins (mobilier, cartons, commandes éventuelles) sont en cours.

Dans cette période où les collègues ont peu l'occasion de se croiser au bureau, il a été demandé à la direction de s'assurer de la bonne diffusion de toutes les informations utiles à l'ensemble des agents. Nous avons par ailleurs fait état de questions pratiques que vous nous avez d'ores et déjà relayées (occupation de certains bureaux, stockage, mopieur supplémentaire, localisation de la salle courrier...).

S'agissant de la cellule ERICA, la direction générale ayant répondu défavorablement à la demande du directeur s'agissant de l'implantation d'un poste de B ou de C, la direction s'oriente vers le recrutement d'un contractuel. Ce sera une première à la Dircofi.

Solidaires Finances Publiques a toujours été plus que réservé sur le recrutement de contractuels à la DGFIP. Si nous pouvons comprendre que l'administration fasse appel à un recrutement externe pour des tâches très spécifiques (dans la sphère informatique par exemple), ceci est regrettable quand il s'agit de pourvoir des postes vacants ou de recruter sur des missions permanentes.

Les missions de la DGFIP sont pérennes, elles servent l'intérêt général en toute neutralité, nécessitent une formation adaptée et des recrutements statutaire de fonctionnaires par concours.

*
* *

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions!